

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Janvier 1884.

LA RÉVISION AURA-T-ELLE LIEU?

On s'est beaucoup préoccupé d'une phrase que M. Jules Ferry a prononcée à la tribune et qui semblait une promesse ou une menace présageant la révision de la Constitution.

Que faut-il pour que la Constitution puisse être révisée?

Quatre éléments bien distincts: le ministère, la Chambre, le Sénat, le Président de la République.

M. Jules Ferry, président du conseil des ministres, veut-il réellement la révision de la Constitution; et dans l'affirmative pourrait-il l'obtenir?

Nos lecteurs savent que toute la politique de M. Jules Ferry consiste en un jeu de bascule qui lui permette de se maintenir en équilibre. Or, dans la dernière séance de la Chambre, il avait besoin, pour éviter les douzièmes provisoires, d'obtenir que les députés se déjugassent et que, après avoir voté la réduction du traitement de l'archevêque de Paris et la suppression des bourses de séminaires, ils revinssent sur leur vote.

Le tour étant fait, le vote étant acquis, M. Jules Ferry n'oublia-t-il pas sa promesse? Puis, M. Ferry sera-t-il encore longtemps ministre?

Mais, en supposant qu'il reste président du conseil et qu'au besoin on lui rappelle sa promesse, la révision serait-elle certainement votée par la Chambre?

Les discussions et le désaccord qui se sont élevés à la Chambre entre les diverses fractions de la gauche sur l'étendue et les bases de la révision, lorsque le ministère Gambetta a proposé cette révision, nous font prévoir les orages parlementaires que

cette grave question ferait éclater. Tandis que le centre gauche n'admet pas la révision, que la gauche désire une révision anodine, et que l'Union républicaine a des tendances plus avancées, l'extrême gauche ne veut rien moins que tout bouleverser.

En effet, le but de la révision pour les radicaux est de supprimer le Sénat, qui les arrête parfois, mais bien rarement, hélas! lorsqu'ils se lancent avec trop de précipitation dans la voie des mesures spoliatrices et persécutrices; il en est même qui trouvent que le débonnaire M. Grévy, qui se contente généralement de théoriser, en se désintéressant de la politique, est un être gênant. C'est à jouer le rôle d'une Convention au petit pied que visent les radicaux.

Mais le Sénat, qui sait que la révision de la Constitution a surtout pour but sa suppression, son anéantissement, consentira-t-il à s'égorger lui-même en voyant la réunion du congrès?

Et le congrès, c'est-à-dire la réunion de la Chambre et du Sénat en une seule assemblée, ayant pour objet la révision de la Constitution, ce congrès ne peut avoir lieu que si le Sénat, au préalable, y consent par un vote réunissant la majorité de ses membres.

Mais, en supposant que M. Jules Ferry propose la révision, que la Chambre se mette d'accord sur les articles de la Constitution à réviser, que le Sénat consente à la réunion d'un congrès destiné à l'égorger, il resterait encore à obtenir l'adhésion de M. Grévy, président de la République.

Or, personne n'ignore que si M. Grévy se désintéresse des affaires de la France, il est âpre à la curée lorsqu'il s'agit de ses propres intérêts. Et l'on sait que M. Grévy tient surtout à rester Président de la République parce que cette position, qui entre ses mains est devenue quasi une sinécure, lui rapporte un million deux cent mille francs par an, sans compter certains autres avantages comme le palais de l'Élysée à Paris et les palais de Fontainebleau, Compiègne et autres pour maisons de campagne, dont M. Wilson, son gendre, use et abuse.

M. Grévy, dit-on, ne verrait pas la révision de la Constitution sans quelque appréhension, parce qu'il sait qu'un grand nombre de députés du centre gauche, de la gauche et même de l'Union républicaine, qui se sont fait élire sous l'étiquette républicaine, n'ont agi ainsi que pour obtenir la majorité et qu'ils n'en sont pas moins conservateurs au fond; M. Grévy n'ignore pas non plus que ces députés, voyant que la République perd de jour en jour dans les villes et les campagnes par ses fautes et les ruines qu'elle accumule autour d'elle, sont tout disposés à suivre le courant public, qui se porte vers la Monarchie comme vers le port du salut.

Voilà ce que M. le Président de la République sait. Aussi fera-t-il tout son possible pour éviter la réunion du congrès, qui serait, a-t-il dit, la lice où tous les royalistes se donneraient rendez-vous.

Comme on le voit, la révision n'aura probablement pas lieu. Et, si le congrès se réunit, il pourrait en sortir tout autre chose que l'accomplissement des rêves des radicaux.

Dieu sait tirer le bien du mal!

J. GONDY DU JARDINET.

Chronique générale.

LA CRISE OUVRIÈRE.

Le gouvernement est acculé, c'est du moins ce que prétendaient hier les députés de l'extrême gauche, réunis en grand nombre au Palais-Bourbon pour examiner la pétition suivante, déposée par leur collègue Tony Révillon au nom des chambres syndicales et groupes coopératifs des ouvriers de Paris:

« Les ouvriers de Paris actuellement sans travail demandent que la Chambre des députés prenne des mesures immédiates ayant pour but d'atténuer la crise et de procurer immédiatement des travaux et des moyens d'existence à la nombreuse population ouvrière parisienne et française en ce

moment sans travail. Et ils demandent que la Chambre soit consultée d'urgence. »

La semaine, croient les députés de l'extrême gauche, ne peut finir sans que le grand débat sur la misère de la classe ouvrière et l'agonie de l'industrie du commerce — ils pourraient ajouter de l'agriculture — ne soit ouvert.

Eh bien! nous ne croyons pas que le gouvernement soit aussi acculé qu'on veut bien le dire; il se peut bien que le grand débat soit ouvert, mais il est bien certain qu'il sera presque immédiatement fermé. La raison en est simple. Si on le poussait à fond, qu'y trouverait-on? La condamnation non pas de telle ou telle République, mais de la République, cause première de tous nos désastres économiques, de notre ruine agricole et ouvrière.

Sans poser pour prophète, il est facile de dire ce qui va advenir de ce grand débat:

Un ou deux orateurs feront des discours de deux heures; deux ou trois Clovis Hugues jeteront quelques interruptions désagréables à l'adresse de M. Ferry.

Le gouvernement fera la sourde oreille et sifflera un de ses caniches pour apporter à la tribune une proposition d'enquête sur les origines de la crise. On nommera une commission qui déposera son rapport à Pâques ou à la Trinité de l'année prochaine ou de la suivante, en admettant que la République existe encore. Comédie, comédie que tout cela! Les ouvriers devraient être payés pour ne plus se laisser prendre à ces ficelles parlementaires et savoir que pour supprimer l'effet il faut avant tout supprimer la cause, que pour chasser la misère il faut chasser la République.

**

M. Ferry a communiqué au conseil une note qu'il envoie au chargé d'affaires de France à Pékin.

Dans cette note que le conseil a approuvée, le ministre des affaires étrangères — après avoir énuméré les griefs de la République contre le marquis Tseng, surtout à propos de son attitude plus qu'incorrecte au

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Accoudée sur le bras du fauteuil où elle était assise, la jeune femme écoutait avec un plaisir dont son interlocutrice semblait touchée, ce qui ne l'empêchait pas de s'écrier par moments:

— Que je suis bavarde! Vraiment, chère madame, je vous demande pardon.

— Oh! continuez, mademoiselle, je vous en prie, disait Lucienne. Vous faites passer des mirages devant mes yeux.

Il est certain que si, au lieu d'être gazouillée au coin du feu par cette petite voix claire, le récit avait été jeté à un public, dans quelque salle de conférence, il aurait tenu l'auditoire en suspens.

Il prit fin cependant, et mille réflexions diverses s'échangèrent entre ces deux femmes que les sentiments rapprochaient encore plus que les circonstances.

Lucienne s'étonnait. Cette vieille petite demoiselle qui avait émigré dans un lointain faubourg, qui se trouvait clouée au chevet d'une infirme,

qui était vouée désormais aux réserves et aux impuissances d'un grand âge, qui paraissait un peu trahie par la fortune, cette vieille petite demoiselle était au courant de tout. Les faits contemporains les moins importants, pourvu qu'ils fussent d'une nature saine, semblaient lui être non-seulement connus, mais familiers, et elle émettait très-simplement des aperçus aussi précis sur les personnes que sur les choses.

Elle faisait penser à l'abeille, cette petite créature infatigable qui passe souvent inaperçue, qui n'atteint pas même la taille d'un oiseau-mouche, et qui, cependant, visite tous les calices et butine partout ce qui deviendra son œuvre et son bienfait.

Elle termina en disant: — Les heures aujourd'hui me paraissent des minutes! Mais elles s'écoulent cependant.

Et, malgré les prières de Lucienne, elle déclara vouloir impérieusement, inexorablement se retirer.

— Il faut bien que je me parle sur un ton sévère, ajoutait-elle, pour me forcer à m'obéir.

Ce ne fut pas le fauteuil roulant qui l'emporta, mais un coupé de louage. Le fauteuil à ressorts était apparemment réservé aux visites charitables, comme celles que continuait à recevoir Lozarès, dont M^{lle} de Rochefeuille prit bien soin de donner des nouvelles à Lucienne, en l'appelant avec bonté:

— Ce pauvre Manoël! ce brave homme!

Pendant ce temps, Raoul, assis près de M^{me} de Charolles, roulait dans les allées du bois de Boulogne et partageait son attention entre les promeneurs qu'il apercevait et les confidences que lui faisait sa sœur.

Celle-ci ne s'était pas souciée de s'épancher avec sa mère, toutes questions de finances devenant ardues quand elles étaient soumises à M^{me} Abel Manvoisin.

Du reste, la jeune femme était moins affligée qu'irritée. Le baron, ce mari adoré, avait osé la prier de réduire ses dépenses.

— Comprends-tu ce changement subit? disait-elle. N'est-ce pas odieux, Raoul? Quand je l'entoure de toutes les prévenances, de toutes les attentions possibles! Quand, moi, je ne songe qu'à le rendre heureux! De roi, va-t-il devenir tyran?

Raoul essayait de calmer cette agitation, d'adoucir cette rancune. L'amour de M. de Charolles pour sa femme ne s'était pas refroidi, c'était bien facile à voir. Il ne fallait pas juger si sévèrement quelques paroles irréflectibles. Chacun peut avoir ses moments d'humeur noire. M. de Charolles allait être prompt à revenir sur ses exigences de fraîche date...

Tous les raisonnements plus ou moins spécieux tombaient des lèvres du jeune homme. Il est vrai qu'il les interrompait souvent pour envoyer de la tête, de la main, du sourire, un joli salut à ceux

qui, à cheval ou en voiture, passaient près de lui comme des éclairs.

Après deux heures de ce genre d'entretien, il se trouva, cependant, à bout de ses arguments. Faute de mieux, il en hasarda un dernier.

— Enfin, ma chère, il faut tout voir. Ton mari, dis-tu, paraît mécontent. Tu abuses peut-être un peu de ses largesses.

— Comment! s'écria-t-elle. Tu réponds à mes pleurs par un soupçon! Est-ce bien toi qui me parles, Raoul?

— Mais, ma chère...

— Toi! continua-t-elle, toi! dont la femme puise à pleines mains dans la caisse que tu veux bien laisser ouverte devant elle!

— Mais, enfin...

— Des largesses! des abus! Ce n'est pas dans mon ménage qu'ils se trouvent. C'est dans un autre que je connais.

— Tu plaisantes, Louise.

— Je ne réclame que ce que j'ai donné, moi! Je ne retombe pas sur mon mari de tout le poids de ma misère! Je ne suis pas une parasite...

— Louise! dit Raoul offensé.

— Pourquoi te ménagerais-je? Me ménages-tu; toi! Et tu m'accuses à tort. Moi, je dis la vérité.

— Je ne t'accuse pas, je...

— Tu crois que je ressemble à ta femme, voilà tout. Je te remercie.

point de vue diplomatique et des secrets d'Etat — prie notre chargé d'affaires de soumettre au cabinet de Pékin le résumé de l'article envoyé par l'ambassadeur chinois à une revue allemande et de déclarer au gouvernement du Céleste-Empire que le maintien du marquis Tseng à la légation de Paris ne peut que nuire à la marche des négociations entre la France et la Chine et envenimer leurs relations.

AU TONKIN. — Le ministre de la marine a reçu de M. Tomson, gouverneur de la Cochinchine, la dépêche suivante, datée de Saïgon, 16 janvier :

« Le *Mytho* apporte des nouvelles de Hué du 7 janvier. La situation politique est complètement améliorée. Le Protectorat a été solennellement reconnu par acte authentique et en audience solennelle suivie d'une audience privée.

» L'occupation de la citadelle est acceptée en principe. Les bandes de partisans qui parcouraient les campagnes ont été soumises et leurs chefs ont été condamnés. »

On annonce la mort, au château de Bezonville, près de Pithiviers (Loiret), de M. le général de brigade comte de Clermont-Tonnerre, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Le général de Clermont-Tonnerre avait été, sur sa demande, admis prématurément au cadre de réserve. Ancien chef d'état-major du 5^e corps, il avait demandé à prendre le commandement d'une brigade de cavalerie au moment des manœuvres de 1882. Tout le monde se rappelle qu'il fut traité avec une dureté excessive par le directeur de ces manœuvres. Le général de Clermont-Tonnerre quitta donc le service le cœur abreuvé d'amertume, et il ne s'est pas relevé, dit le *Progrès militaire*, de l'affront que M. le général de Gallifet lui infligea en lui enlevant au camp de Châlons le commandement de sa brigade. Les services de cet officier général, son désir de s'initier au maniement de la cavalerie, tout, jusqu'à son nom illustre qu'il portait, méritait plus d'égards.

Sorti de l'École polytechnique dans l'état-major en 1848, chef d'escadron en 1863, colonel le 2 décembre 1870, M. de Clermont-Tonnerre était général de brigade du 6 juillet 1878 et commandeur de la Légion-d'Honneur depuis 1884. Il était âgé de 56 ans.

M. de Rafféris, marquis de Saint-Sauveur, gendre de feu le marquis de Biron, dernier président du Jockey-Club, a été trouvé mort mardi matin dans son lit, hôtel Vouillemont, où il était descendu depuis deux jours.

Le marquis de Saint-Sauveur, qui n'avait que quarante-cinq ans, paraît avoir succombé à une maladie de cœur. Il devait partir à la fin de la semaine pour aller rejoindre sa femme à la campagne.

Son corps a été transporté mardi soir au

domicile de sa mère, M^{me} la marquise de Saint-Sauveur, place du Palais-Bourbon.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 janvier.

La tendance que nous signalions hier s'accroît aujourd'hui : les rentes et les principales valeurs sont en réaction et clôturent avec des dispositions faibles.

76.55 et 76.47 le 3 0/0 ; 77.75 l'amortissable ; 106.75, 106.70 et en clôture 106.67 le 4 1/2 0/0 1883 ; 5.170 la Banque de France.

Le Crédit Foncier est ferme aux environs de 1.240 ; le groupe de ses Obligations foncières et Communales est également très-recherché de l'épargne.

Le Suez débute à 1.990 et s'avance à 2.000 pour reculer ensuite à 1.990 et 1.982.50, puis, en clôture, à 1.975.

La recette du transit pour la journée d'hier a été de 200 mille francs. Nous rappelons à nos lecteurs que c'est au directeur de la Banque des Communes de France, 15, Chaussée-d'Antin, que doivent être adressées, accompagnées de la somme de 1 fr., les demandes relatives au graphique que le *Financier des Communes* va publier sur les valeurs du Suez ; le graphique sera envoyé à titre de prime aux nouveaux abonnés du *Financier des Communes*, qui vient de porter son prix d'abonnement à cinq francs par an. Chaque mois un graphique, sera publié sur la valeur d'actualité.

L'Unifiée d'Égypte faiblit sous l'influence de quelques ventes ; nous croyons cependant que cette valeur ne tardera pas à se relever, l'Égypte pouvant être désormais considérée comme anglaise. En clôture, l'Unifiée d'Égypte est à 331.25.

L'Extérieure Espagnole est toujours ferme, 56 1/2 et 56 9/16. — 90.95 l'Italien 5 0/0 ; 8.72 le Turc 5 0/0.

Le reste est sans grand intérêt ; la tendance nous paraît devenir faible et nous conseillons la prudence à nos lecteurs.

Chronique militaire.

On sait que nul sous-officier ne peut être aujourd'hui nommé sous-lieutenant d'infanterie ou de cavalerie, pendant le temps de paix, sans avoir suivi avec succès les cours de l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent ou ceux de l'École d'application de cavalerie de Saumur.

L'expérience ayant montré les heureux résultats de cette règle, dans laquelle il semble nécessaire de faire rentrer les deux seules armes qui y font encore exception : l'artillerie et le génie, un décret vient de porter organisation d'une École de sous-officiers élèves officiers de l'artillerie et du génie à Versailles.

L'École pourra recevoir, sur la demande du ministre de la marine et des colonies, des sous-officiers d'artillerie de la marine.

Nous lisons à ce sujet dans le *Progrès militaire* :

« On attendait depuis trois mois le décret organisant à Versailles une École d'élèves officiers de l'artillerie et du génie, décret que le Président de la République avait signé dans les derniers jours de l'administration du général Thibaudin. Le *Journal officiel* du 13 janvier l'a enfin promulgué.

» L'avancement au grade d'officier des sous-officiers de toutes armes sera dorénavant soumis à une règle uniforme. L'infanterie avait son École de Saint-Maixent, la

ceux qui ont un caractère faible, Raoul ne savait pas garder la juste mesure. Cette fois encore, il piqua au vif en essayant de toucher.

— Ah ! dit-il le plus froidement qu'il pût, ma femme est trop bien mise, je lui donne trop d'argent pour sa toilette. C'est vrai. Je devrais m'en dispenser. Lucienne, elle, n'a pas besoin de pature.

M^{me} de Charolles blêmit de colère. Elle lança à son frère un regard foudroyant. Il était atteint le point malade, le point ulcéré. Un moment s'écoula dans un silence de mauvais augure. Puis, d'un ton brusque, la jeune femme ordonna à son cocher de reprendre la route du logis.

Le retour s'effectua sans rien d'agréable, malgré toutes les gracieusetés par lesquelles Raoul cherchait à faire oublier le mot terrible qui avait mis fin aux récriminations.

Le premier soin que le jeune homme prit en rentrant chez lui fut de s'informer de l'inconnue qu'il avait reconstruite dans l'escalier.

— Vous êtes cruellement puni de m'avoir ainsi délaissée, dit gaiement Lucienne en lui tendant la main. Si vous m'aviez été plus fidèle, vous auriez profité avec moi d'une visite comme vous n'en recevez guère.

Elle vanta sa vieille amie. Elle raconta tous les détails, encore assez rares, qu'elle savait sur M^{lle} de Rochefeuille.

cavalerie, son École de Saumur ; l'artillerie et le génie auront leur École de Versailles, calquée sur les deux premières, quant à l'organisation générale. Il y a tout lieu d'espérer que l'instruction des officiers sortant du rang se ressentira avantageusement de cette mesure dans les armes « savantes », comme il s'en est senti dans les armes plus modestes.

» On remarquera que le décret du 10 janvier n'exige au 1^{er} mars de l'année du concours qu'un an de grade des sous-officiers de l'artillerie et du génie, pour être admis à l'École de Versailles ; cette disposition est imitée de celle en vigueur pour l'admission à Saint-Maixent.

» Les élèves officiers de la cavalerie devront-ils seuls continuer à justifier de deux ans de grade ? Nous nous sommes élevés l'an dernier contre cette différence inadmissible, et avons fait valoir qu'en principe, et pour mettre l'organisation nouvelle d'accord avec la loi du 14 avril 1832, il ne devait être exigé qu'un an de grade des sous-officiers du jour de leur entrée dans les différents Écoles.

» D'assez vives polémiques se sont même engagées à ce sujet entre les partisans des deux systèmes en présence. Le général Campenon partageant, du reste, sous ce rapport, l'opinion de son prédécesseur, admet qu'un an suffit ; pour être logique, il devra faire modifier en ce sens le décret qui régit l'admission des élèves officiers à Saumur. Il ne saurait subsister de différence entre les diverses armes dans une question de cette importance. »

MARIAGE DES CONSCRITS.

Des conscrits de la classe de 1882 ont cru pouvoir se marier l'année dernière, sans autorisation, quelques mois avant la date de l'appel au corps. Ils se sont ainsi placés sous le coup d'une répression.

Nous croyons utile de rappeler, à cette occasion, que la date du service compte à partir du 1^{er} juillet de l'année du tirage au sort, et qu'à partir de cette date les jeunes soldats ne peuvent plus se marier sans le consentement du général commandant le corps d'armée dans le ressort duquel ils sont domiciliés.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

BÉNISONS LA MÉMOIRE DU Bénédictin DE POMPONE !

Nous trouvons au *Journal officiel* de la République française, du 1^{er} janvier 1884, ce précieux aveu qui couronne un article relatif à l'invention de la musique à plusieurs parties par le moine bénédictin Guy d'Arezzo, de l'abbaye de Pomponne :

« Dans l'enchantement et l'enivrement que nous procurent aujourd'hui les œuvres magistrales et éternelles des grands compositeurs du XIX^e siècle, reportons un instant

— Où diable l'avez-vous connue ? dit Raoul.

— Près de l'un de mes pauvres, à un sixième étage, absolument sous le toit. Vous ignorez que, si haut, on pût faire une si jolie rencontre. Ah ! Raoul ! vous ne savez pas que, sur mon terrain aussi, il pousse de temps en temps des roses.

— Ma chère, je vous rends les armes. Car, sur le mien, ce sont quelquefois les épines.

— Les épines ! dit-elle en attachant sur lui ses grands yeux subitement inquiets. Quelles épines ? Raoul, qu'avez-vous ?

— Oh ! rien, rien, ne vous tourmentez pas. Il y a eu de l'orage chez ma sœur. J'ai reçu quelques gouttes de l'averse. M. de Charolles trouve qu'elle va un peu vite, paraît-il. De là, trouble dans l'air... — Pauvre Louise ! soupira Lucienne. De quoi peut-elle se plaindre ?...

Et son regard se leva sur la fleur qui avait orné le cercueil de son enfant.

— Ma foi, ce que j'ai oui ne ressemblait guère à vos belles descriptions de l'Inde, reprit Raoul en roulant un papier à cigarettes. Bien que, des deux côtés, il fût peut-être question de diamants...

— On passerait les jours et les nuits à écouter M^{lle} de Rochefeuille.

— Une nouvelle Scheherazade, alors ! Je vous assure, Lucienne, que vous me rendez très-malheureux.

— Mais je puis vous consoler, peut-être, dit-elle

notre pensée à près d'un millier d'années en arrière ; saluons et bénissons la mémoire du modeste bénédictin de Pomponne qui, dans un temps de barbarie et d'ignorance extrêmes, eut l'inspiration de soulever un coin du voile sous lequel dormaient les génies puissants qui devaient s'appeler un jour Mozart, Beethoven, Berlioz, Meyerbeer et Rossini ! — Lodoïs Lataste. »

Et dire que s'il eut vécu de notre temps, le modeste bénédictin de Pomponne eut été appréhendé au corps par la gendarmerie et expulsé de son couvent comme un simple Père de Solesmes !

Où sont les temps de barbarie et d'ignorance extrêmes ?

L'INSPECTION DANS LES ÉCOLES LIBRES.

La lettre suivante a été publiée dans l'*Anjou* :

« Monsieur le Directeur,

Le nouveau Code de l'instruction primaire de M. A.-E. Pichard, ouvrage très-universitaire, édition de 1882, enseigne que l'inspection des écoles libres « porte sur la moralité, l'hygiène et la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. (Loi du 15 mars 1850, art. 21.) » — Aussi, tous les inspecteurs que j'ai pu voir dans les écoles libres se bornaient-ils à examiner les cahiers, les livres, le local des classes et les cours de récréation. J'en pourrais nommer plusieurs qui, priés d'interroger les enfants, s'y sont refusés en déclarant qu'ils n'en avaient pas le droit.

Le droit, sur ce point, aurait-il changé ces derniers mois, ou sommes-nous victimes d'usurpations qu'il faudrait, m'est avis, combattre sans retard ?

Toujours est-il que, dans l'arrondissement d'Angers, un inspecteur primaire prétend avoir le droit de questionner, à son gré, les élèves des écoles libres ; et il en use, malgré les réclamations des maîtres. Voici dans quelle mesure :

Depuis la rentrée dernière, il s'est présenté deux fois dans une école libre de mon voisinage. La première fois il questionna les enfants sur quelques faits de la Révolution. Ce ne fut pas long, mais il promit de revenir bientôt et de le faire plus longuement.

Il est revenu et il a tenu parole, malgré les observations qu'on lui a faites. — Il a questionné sur l'histoire de France ; sur des faits datant tous de dix et douze siècles. Cela pouvait-il avoir de grands rapports avec la Constitution d'aujourd'hui ? — Il a questionné sur la géographie et enjoignit d'aller lui montrer, sur la carte, des fleuves et des montagnes. Cela touchait-il à la Constitution, à la morale ou à la salubrité ? — Il a questionné sur la grammaire ; sur la préposition, l'adverbe, et la formation du pluriel dans les substantifs en *al* et en *on*. Cela importait-il davantage à la Constitution, à la morale ou à la salubrité ?

M'est avis qu'en tout cela M. l'inspecteur outrepassa ses pouvoirs et viola la loi. Je

en riant. Le salon de M^{lle} de Rochefeuille est sans doute assez grand pour contenir trois personnes et il est toujours à souhaiter qu'un mari accompagne sa femme.

Raoul regarda Lucienne et un sourire s'épanouit entre ses moustaches blondes.

— Ma foi, j'accepte, dit-il, si vous trouvez la chose convenable. Elle a un air si réussi, votre petite chanoinesse. Est-elle chanoinesse ?

— Je n'en sais rien.

— Cela m'amusera de faire plus ample connaissance avec elle.

— C'est très-facile et vous verrez comme nous serons bien reçus ! dit Lucienne en frottant une allumette pour que son mari pût en approcher la cigarette qu'il venait de terminer.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

Un brave abonné lit dans son journal la nomenclature des primes offertes à l'occasion du 1^{er} janvier.

Dans le nombre, il savoura celle-ci : « Les Contes de Perrault, 125 planches. Pour nos souscripteurs, 25 fr. »

— Ce n'est pas cher, fait notre homme. Et il écrit pour faire venir la prime. Seulement, dans le *post-scriptum*, il glisse les lignes suivantes :

« Pour les planches, tachez donc que ce soit du noyer ; je m'en ferai une commode ! »

— Mais, tu sais bien que c'est moi qui exige...

— Que Lucienne dépense largement ? Eh bien ! tu es parfaitement obéi. Au moins, moi, je suis aimable pour Frédéric. Je n'ai pas toujours un air de dignité glacée...

— Que dis-tu ? Lucienne est charmante.

— Quand elle le veut, peut-être. Ce n'est pas tous les jours.

— Avec moi c'est tous les jours et cela suffit, dit Raoul d'un ton sec.

— Tu es le seul à t'en apercevoir, mais, comme tu dis, cela suffit.

— Je te demande pardon, je ne suis pas le seul à me faire illusion sur ce qui me touche.

— Si tu peux me citer beaucoup de maris dans la position...

— Il y en a peut-être quelques-uns qui ne seraient pas fâchés d'échanger la leur contre la mienne...

Hélas ! quand cette voie était ouverte, elle ne se fermait pas facilement.

Cependant, malgré ses dispositions passives, Raoul commençait à être à bout de patience, et, d'ailleurs, sa sœur n'avait pas, comme sa mère, la haute main sur ses impressions.

Il voulut se redresser sous les sarcasmes qui lui arrivaient comme une grêle.

Mais, lorsqu'on ne frappe que par boutades, on ne frappe pas toujours légèrement. Comme tous

voudrais donc qu'on le remit à sa place. Les pauvres Frères n'oseraient pas; les bonnes Sœurs encore moins. Ils craindraient d'être malmenés pour avoir manqué au respect, voire même à la moralité, en rejimant contre la tyrannie. Ils n'en ont que trop sujet; on les traite avec tant de bienveillance et de loyauté!

Verriez-vous quelque inconvénient, légal ou pratique, à procéder ainsi :

Deux ou trois hommes de cœur, instruits et indépendants, accepteraient de se rendre à la classe sitôt l'arrivée de l'inspecteur; ils y resteraient tout le temps de l'inspection et feraient, au besoin, toutes les réclamations et constatations de droit.

La porte des écoles libres, toujours ouverte aux bienfaiteurs de ces écoles en temps ordinaire, leur serait-elle fermée parce que l'inspecteur y vient d'entrer?

Je vous serais très-obligé, Monsieur le Directeur, de me donner là-dessus votre avis dans l'*Anjou*. Mon cas est celui de plusieurs qui seraient heureux d'être fixés sur ce point. X.

Nous avons soumis au Comité de jurisconsultes, ajoute l'*Anjou*, la question posée par notre honorable correspondant.

Rien ne s'oppose à ce qu'on agisse ainsi qu'il le propose.

Les fondateurs d'écoles libres peuvent constituer un Comité d'inspection chargé d'interroger les enfants, même en présence de M. l'inspecteur primaire, et de vérifier l'état de leur instruction.

Quant à MM. les inspecteurs primaires, ils ne peuvent user de ce droit d'interrogation. Leur rôle se borne à vérifier si l'enseignement n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.

Nous engageons vivement les fondateurs d'écoles libres à porter plainte contre ceux des inspecteurs qui commettraient de tels abus de pouvoir et violeraient aussi ouvertement la loi.

Le ministre de l'instruction publique va opérer sa petite réforme dans les lycées.

Il s'agit de modifier l'uniforme des élèves. Voilà un projet qui ne fera pas rire les familles par ce temps de malaise budgétaire.

On sait que la loi du 3 février 1873, tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme, atteint non-seulement ceux que les agents rencontrent en état d'ivresse manifeste, mais encore les marchands de vin.

On annonce que des instructions vont être envoyées aux agents de l'autorité afin qu'ils recherchent les débitants chez lesquels se sont enivrés les gens surpris en flagrant délit et dressent des procès-ver-

baux contre ces commerçants qui violent ouvertement la loi.

M. le comte de Falloux a quitté sa résidence d'Angers se rendant à Paris, où l'appellent ses devoirs d'académicien, la réception de M. Pailleron et l'élection d'un successeur au fauteuil de Jules Sandeau.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS.

Ainsi que nous l'avons dit, le premier tirage de la loterie des Arts décoratifs a eu lieu mardi matin, à dix heures, au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Antonin Proust, président de l'Union centrale, assisté de MM. Marvejouls, conseiller de préfecture, délégué du ministre de l'intérieur, Bouilhet, Eugène Bertin, Grados, Taylor, commissaire de police, membres de la commission de surveillance, et Henri Avenel, directeur de la loterie.

Environ cinq cents personnes assistaient à ce tirage, où 65 numéros ont été extraits des roues. Après un discours de M. Antonin Proust, au cours duquel il a annoncé que le tirage de la deuxième et dernière série aurait lieu le 31 juillet prochain et plus tôt si tous les billets étaient placés, le numéro de point de départ composé des chiffres suivants : 3-7-6-3-9-4-3 fut établi et l'opération a commencé.

Nous avons donné hier la liste des lots gagnants.

Les numéros sortis à ce tirage sont payables à la Banque de France, à partir du 21 janvier prochain.

Les gagnants peuvent s'adresser tous les jours au Palais de l'Industrie, de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures de l'après-midi.

Que l'on se trouve ou non au nombre des gagnants, il faut se garder de détruire les billets que l'on possède, ces mêmes billets, y compris ceux qui sont sortis au tirage d'avant-hier, devant participer aux chances du tirage définitif qui aura lieu lorsque tous les billets, au nombre de 14 millions, auront été placés.

Le dernier billet sorti dimanche de l'administration de la loterie des Arts décoratifs porte le n° 8,999,999. C'est donc le neuvième million qui commence l'émission de la deuxième série.

Le billet qui vient de gagner le gros lot de 400,000 francs au tirage de la loterie des Arts décoratifs avait été expédié dans une liasse à M. Vincent Bégault, libraire à Montargis, et il a été en effet gagné par une heureuse cuisinière de cette ville. M. Henri Avenel, directeur de la loterie, a reçu hier matin la dépêche suivante :

« Le billet 6,729,044, donné comme gagnant, l'est-il réellement ? »

« Il est en ma possession, et appartient à ma bonne, Joséphine Daire. Pourrai-je me présenter seul avec procuration ou devrai-je être accompagné de la gagnante ? »

» FORT,
» Ingénieur-mécanicien à Montargis. »

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure).

L'an 1883, le 25 novembre, le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. le Maire, pour sa session ordinaire de novembre.

Le Maire appelle l'attention du Conseil sur la tendance prônée au gouvernement d'abaisser les droits d'entrée sur les viandes de porc provenant de l'étranger et notamment d'Amérique et d'Allemagne. Beaucoup de ces viandes sont infestées de trichines, petit animal microscopique dangereux pour la vie humaine. Plusieurs Conseils municipaux et généraux ont demandé la prohibition, à l'entrée, des salaisons d'Amérique et d'Allemagne. Le Maire demande au Conseil s'il ne juge pas bon de joindre ses observations à celle des autres Conseils.

Un membre fait remarquer qu'outre les victimes humaines de la trichine, ce qui serait déjà suffisant pour motiver l'interdiction en France des viandes malades, il y a aussi la question de concurrence funeste à l'agriculture. Celle-ci souffre assez sans augmenter encore ses souffrances. La production du porc est en France une des industries les plus rémunératrices des travaux agricoles; or, il est impossible dans notre pays de lutter contre l'Amérique qui a de vastes espaces où les bestiaux de toutes sortes s'élevaient presque sans frais. Si, sous prétexte de vie à bon marché, on décourage le laboureur, celui-ci n'aura plus qu'à quitter les champs pour les villes déjà trop encombrées ou à chercher fortune dans d'autres pays.

Le Conseil émet le vœu du maintien du décret prohibitif du 48 février 1881.

LOCHES. — Le malheureux ouvrier zingueur qui a fait une chute si terrible à l'école normale de Loches, le 9^e de ce mois, est mort samedi matin à l'hospice.

Sa jeune veuve, qui était arrivée aussitôt la nouvelle de l'accident, a fait transporter le corps à Châteauroux pour y être inhumé.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que dimanche 20 janvier 1884, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, aura lieu l'ascension d'un grand BALLON.

A 3 heures 1/2, départ du petit courrier qui annoncera celui de la grande mongolfière avec sa nacelle et ses oriflammes.

Ce ballon mesure 15 mètres de hauteur et 30 mètres de circonférence.

VINCENT et DELALANDE.

Association artistique d'Angers

Dimanche 20 janvier 1884, à 4 heures 1/2 très-précise. — 190^e CONCERT POPULAIRE (43^e de l'abonnement). — M^{me} Marie ROGER-MICLOS, pianiste de l'Association artistique (Concerts Colonne) et des Concerts Populaires (Concerts Padeloup).

- 1^o Ouverture de la Grotte de Fingal. Mendelssohn.
 - 2^o Concerto en ut mineur pour piano avec accompagnement d'orchestre. Beethoven. Allegro. Largo. Rondo. Le solo de piano par M^{me} Roger-Miclos.
 - 3^o Ouverture de Faust. Wagner (1^{re} audition).
 - 4^o Concerto symphonique. B. Godard. Andante. Scherzo. Le solo de piano par M^{me} Roger-Miclos (1^{re} audition).
 - 5^o Le Sommeil de la Vierge. Massenet. Le solo de violoncelle par M. Weber.
 - 6^o Morceaux de piano. A Tarantelle. J. Pfeiffer. B Nocturne en ut mineur. Chopin. C Invitation à la valse (avec arabesques par Tausig). Weber. Par M^{me} Roger-Miclos.
 - 7^o Marche du Dernier Jour de Pompéi. V. Joncières.
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

Une dépense non regrettée.

« J'ai fait usage de deux boîtes de Pilules Suisses (la boîte à 1 fr. 50), je m'en trouve très-bien. J'avais depuis longtemps de fortes douleurs dans le dos et sur la poitrine, au point qu'il me fallait souvent m'arrêter en marchant, et je ne pouvais res-

ter serré de la ceinture. Aujourd'hui, j'ai un appétit naturel qui me faisait défaut, et je ne me ressens presque plus de douleurs. Inutile de dire que vous pouvez publier ce bon résultat.

» REINS, pensionnaire de l'Etat,
» à La Villette (Meurthe-et-Moselle). »

Faits divers.

On écrit de Folleville (Oise), 14 janvier :

« Un trait frappant de la justice divine vient de se produire. Un marchand ambulancier, traversant la commune de Folleville, entra dans une ferme et demanda à se chauffer.

» Le propriétaire se leva pour aller quêrir du bois. — Oh ! dit le marchand, vous en avez là, du bois (montrant le Crucifix). — Non, non, dit le propriétaire, n'y touchez pas !

» Mais pendant qu'il allait chercher le bois dehors, l'impie brisa la croix et la fit brûler.

» Peu après, ayant repris sa route et marché quelques instants, il se trouva tout d'un coup arrêté, ne pouvant plus se soutenir; il poussait des cris, disant sans cesse : « J'ai les jambes brisées, brûlées ». Des passants l'ont traîné vers la première maison rencontrée sur la route. Là, il est mort deux ou trois heures après, criant toujours que ses jambes étaient brisées, étaient brûlées, et cela à partir des genoux. Il avait brisé le Christ vers les genoux. Et, en effet, en regardant ses jambes, on les trouva noires, desséchées et comme brûlées.

» On alla appeler un prêtre, mais, avant l'arrivée du prêtre, ce malheureux avait rendu le dernier soupir.

» Ce terrible châtement a causé une grande sensation dans tout le pays. »

**

UN TRAIN ATTAQUÉ. — Le train de marchandises qui part de Narbonne à trois heures dix minutes de l'après-midi, a été l'objet d'une tentative d'arrestation entre Fitou et Salces.

Le feu rouge, signal de ralentissement usité, fut aperçu par le mécanicien, qui, ayant conçu quelques soupçons, n'en tint aucun compte et continua sa marche.

Le train fut alors assailli de violents coups de pierres.

Comprenant la gravité du danger, le mécanicien fit prendre au train une allure plus rapide, et en quelques instants il fut hors de toute atteinte.

A son arrivée à Salces, les employés s'empressèrent de visiter le train; ils constatèrent qu'il n'y avait pas de blessés, mais que plusieurs wagons étaient endommagés par les pierres lancées par les malfaiteurs.

**

SINGULIER THERMOMÈTRE

A combien de tortures sont exposés, dit le *Good Health*, les pauvres enfants que leurs mères confient quelquesfois à la légère à des nourrices peu éprouvées !

Et il cite à l'appui l'anecdote suivante : Une jeune mère autrichienne apportait dernièrement à la nourrice de son bébé un de ces petits instruments aussi utiles que généralement bien connus que l'on nomme un thermomètre. Sur la question pleine d'étonnement que lui posa la nourrice, à savoir de quelle utilité cela pouvait être, la jeune maman répondit que c'était pour juger plus sûrement la température du bain de l'enfant et savoir s'il était trop chaud ou trop froid. — « Mais, répondit ingénument la paysanne, nous n'avons que faire de ce petit bout de bois; nous savons bien nous-mêmes si le bain est convenable. Nous plongeons l'enfant dans l'eau et le retirons aussitôt: si son petit corps est rouge, l'eau est trop chaude; s'il est bleu, au contraire, l'eau est trop froide. »

Et voilà !

PRENEZ GARDE.

On imite le VÉRITABLE SIROP DE BOCHET IODÉ de BERTRAND aîné, le meilleur de tous les dépuratifs, le seul réellement efficace contre les impuretés du sang et des humeurs. Exiger la signature BERTRAND aîné, 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons 2.50, 5 fr.; litre 10 fr.; franc en ajoutant 0,75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND aîné, HANTZER, succ., 21, place Bellecour, Lyon. — Dépôt à Saumur : pharmacie LAUMOND, place de la Bilange.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1883.

| | | | |
|---|------------------|--------------------------------|----|
| Au 1 ^{er} janvier 1883, il était dû, à 10,776 déposants, un capital de..... | 4.452.625 fr. 12 | | |
| Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu : | | | |
| 1 ^o En 5,106 versements-espèces, dont 793 nouveaux, la somme de..... | 1.189.781 fr. 29 | | |
| 2 ^o En 38 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de..... | 18.624 71 | | |
| 3 ^o En 19 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants, celle de..... | 52 50 | | |
| 5,163 Total des versements..... | 1.208.458 50 | | |
| Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à..... | 167.368 29 | | |
| Ensemble..... | 1.375.826 79 | 1.375.826 | 79 |
| Total du crédit..... | | 5.828.451 | 91 |
| Elle a remboursé : | | | |
| 1 ^o En 2,734 retraits-espèces, dont 335 pour solde, la somme de..... | 1.226.029 50 | | |
| 2 ^o En 57 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de..... | 28.540 94 | | |
| 3 ^o En » achats de rentes sur la demande des déposants, celle de..... | » » | | |
| 4 ^o En 1 achat de rentes d'office, celle de..... | 535 50 | | |
| 5 ^o En 4 reliquats de livrets frappés de prescription, celle de..... | 44 89 | | |
| 2,796 Total des remboursements..... | 1.255.150 83 | 1.255.150 | 83 |
| En conséquence, au 31 décembre 1883, la Caisse redoit, à 11,234 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de..... | | 4.573.301 | 08 |
| Accroissement du solde, cette année..... | | Cent vingt mille 675 fr. 96 c. | |

SITUATION DES LIVRETS.

| | |
|---|--------|
| Livrets ouverts en 1883..... | 793 |
| Livrets soldés en 1883..... | 335 |
| Accroissement..... | 458 |
| Livrets existant au 31 décembre 1883..... | 10.776 |
| Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1883..... | 11.234 |

Certifié conforme aux écritures.

Le Caissier, H. CHOYER.

C^{ie} DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 58,000 OBLIGATIONS

Intérêt annuel : fr. 14.55 nets.

Coupons payables le 1^{er} Mai et 1^{er} Novembre.
Remboursement à 500 francs, en 76 ans.

PRIX D'ÉMISSION

| | |
|---|--------|
| 20 francs en souscrivant..... | fr. 20 |
| 60 — à la répartition..... | 60 |
| 100 — du 5 au 10 mars 1884..... | 100 |
| 100 — du 5 au 10 mai 1884 (déduction faite du coupon de fr. 7.27 1/2 au 1 ^{er} mai.).. | 92.72 |
| 280 francs net à payer..... | 272.72 |

On peut moyennant le versement intégral de 277 fr. 50 souscrire des titres entièrement libérés ayant droit au coupon payable le 1^{er} mai 1884. Un droit de préférence est accordé, dans la répartition, aux souscripteurs d'obligations libérées. Rendement : 5.30 0/0, non compris la prime d'amortissement.

ON SOUSCRIT LE 22 JANVIER :

- Au *Comptoir d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère ;
 - A la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin ;
 - A la *Société Générale*, 54, rue de Provence ;
 - Au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens. Et dans leurs agences à l'étranger.
- On peut souscrire dès à présent par correspondance.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 12 janvier 1884.

- Les Juncs* (poésie), 1 gravure, par H. B.
 - Chronique parisienne*, par Alcède.
 - Chronique générale de la Semaine*, par Emile Faure.
 - Micheline Avrial*, roman inédit (suite), par Paul Perret.
 - Causerie scientifique : NOUVELLES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ*, 1 gravure, par M^{me} J. Le Breton.
 - Romance de Despourrins*, pour piano et chant, par P. Lacombe.
 - Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
 - Courrier théâtral*, par Gabriel Levasnier.
 - Carnet de la maison*, par Nouraskine.
 - Sphinxiana*.
 - Bibliographie*, par Ferguson.
 - La Semaine financière*, par J. Belletrud.
- Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). *Sommaire du numéro du 12 Janvier 1884*. L'Électricité et la métallurgie. Wattmètre de Siemens. — Pile thermo-électrique à métal fondu. — Les Conducteurs électriques. — La lampe à arc, à charbon flexible, de Varley. — Un Avertisseur automatique d'incendie. — L'Électrothérapie. — Les Générateurs secondaires à Londres (E. Léonardi). La

Pêche électrique. — La nouvelle Compagnie de câble Mackay-Bennett. — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Nouvelles d'Amérique. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. ; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 117.

TEXTE. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — L'expression musicale et le drame lyrique français, par A. Boutarel. — Mily-Meyer, par Alphonse Baralle. — Bibliographie : Grétry, par Edouard Grégoir. — Verdi (suite), par Alphonse Baralle. — Quinzaine dramatique, par Jean de la Ferme. — Variétés : *Les Deux Aveugles de 1825*, par Frédéric Soulié. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — *Quien no ama, no viva*, transcription pour le piano, par Adolphe Boite ; 3^e entr'acte des *Maîtres Chanteurs de Nuremberg*, par Richard Wagner ; la *Petite Cousine*, poésie de M. Clovis Hugues, musique de M. Ernest Bacquet.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{lle} Mily-Meyer, du théâtre des Nouveautés.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLERZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MAISONS, situées à Angers, en façade sur la promenade du Mail.
A VENDRE, par adjudication, le SAMEDI 25 janvier 1884, à 2 heures de l'après-midi, rue Lenepveu, n° 13, à Angers, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire.

Ces maisons, de construction récente, qui peuvent être louées 1,000 francs chacune, seront vendues sur les mises à prix de 8,000 et 10,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements : 1^{er} à M^e ALEXANDRE, notaire à Pellouailles ; 2^e à M. GUIRAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

A VENDRE

JUMENT ALEZANE, très-douce, 5 ans, 1 mètre 59, s'attèle seule et à deux.

Prix : 1,200 fr.

S'adresser à M^{me} la vicomtesse de CAQUERAY, à la Salle, Montreuil-Bellay.

A VENDRE

UNE VOITURE-PANIER

Presque neuve.

S'adresser à M^{me} ROUSSEAU, 7, rue des Basses-Perrières. (7)

A VENDRE

Pour cause de changement de domicile de M. Gaultier-Brière :

- Un bon piano droit et tabouret ;
 - Très-belle étagère ;
 - Machine à coudre, neuve ;
 - Deux armoires, — deux candélabres vrai bronze, — pendule, tableaux, gravures.
- S'adresser chez M. CRUCHEZ-FALOU, au Pont-Fouchard. (12)

A VENDRE

BONNE JUMENT de sang, 8 ans, se montant et s'attelant bien. S'adresser à M. DUPOUR, rue du Puits-Tribouillet, 5, à Saumur.

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle. S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaupaire, 16, Saumur. (841)

LEÇONS D'ANGLAIS

Prix modéré.

S'adresser à Miss RIVE, pensionnat de M^{lle} Bonifas, 21, rue du Pressoir-Saint-Antoine. (39)

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

Une FEMME veuve, âgée de 56 ans, demande une place comme cuisinière dans un petit ménage ou près d'une personne seule.

S'adresser au bureau du journal.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments. — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER*

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
50 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



Basculer Romains au 100, renforcés. Pont à Bascule pour voitures et wagons. Balance-Basculer au 10. Bascule à coffre tout en fer. Petit Chemin de fer fixe et portatif, agricoles et industriels. Bascule à Basculier tout en fer.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER 1884.

| Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| 3 % | 76 75 | 76 45 | Est | 730 | 731 25 | Obligations. | | | Gaz parisien | 508 | 510 |
| 3 % amortissable | 77 05 | 77 70 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1245 | 1238 75 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 519 75 | 517 | Est | 352 | 352 50 |
| 4 1/2 % | 106 50 | 107 15 | Midi | 1128 25 | 1120 | — 1865, 4 % | 520 | 517 50 | Midi | 354 25 | 354 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 85 | 106 75 | Nord | 1760 | 1738 25 | — 1869, 3 % | 407 | 409 | Nord | 359 50 | 360 |
| Obligations du Trésor | 502 50 | | Orléans | 1280 | 1270 | — 1871, 3 % | 387 75 | 388 | Orléans | 355 75 | 359 75 |
| Banque de France | 5170 | 5170 | Ouest | 797 50 | 800 | — 1873, 4 % | 508 50 | 507 50 | Ouest | 359 75 | 354 |
| Société Générale | 485 | 485 | Compagnie parisienne du Gaz | 1400 | 1398 75 | — 1876, 4 % | 508 | 509 | Paris-Lyon-Méditerranée | 368 | 358 50 |
| Comptoir d'Escompte | 957 50 | 955 | Canal de Suez | 2002 50 | 1980 | | | | Paris-Bourbonnais | 362 | 359 50 |
| Crédit Lyonnais | 560 | 550 | C. gén. Transatlantique | 497 50 | 490 | Bons de liquid. Ville de Paris | 520 | 524 | Canal de Suez | 555 | 560 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1235 | 1232 50 | | | | Obligations communales 1879 | 439 50 | 440 | | | |
| Crédit de France | | 5 50 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 434 | 437 50 | | | |
| Crédit mobilier | 333 75 | 331 25 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 335 75 | 336 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|----------|--|
| 3 heures | 8 minutes du matin, express-poste. |
| 6 | 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) |
| 8 | — — — matin, omnibus-mixte. |
| 1 | 25 — — — soir, — |
| 3 | 32 — — — express. |
| 7 | 15 — — — omnibus. |
| 10 | 36 — — — (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|----------|------------------------------------|
| 3 heures | 26 minutes du matin, direct-mixte. |
| 8 | 21 — — — omnibus. |
| 9 | 37 — — — express. |
| 12 | 48 — — — soir, omnibus-mixte. |
| 4 | 44 — — — — |
| 7 | 4 — — — omnibus (s'ar. à Tours) |
| 10 | 24 — — — express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1^{er} octobre 1883)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

| | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. |
|----------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Saumur | 6 05 | 8 50 | 1 05 | 3 20 | 7 55 |
| Chacé-Varrains | 6 15 | 9 01 | 1 16 | 3 16 | 8 05 |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 6 23 | 9 10 | 1 25 | 3 30 | 8 13 |
| Montreuil-Bellay (arrivée) | 6 38 | 9 27 | 1 42 | 3 47 | 8 28 |

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

| | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. soir. | Direct. soir. |
|---------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| Montreuil-Bellay (départ) | 6 55 | 9 45 | 4 27 | 8 30 | 11 03 |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 7 13 | 10 07 | 4 43 | 8 46 | — |
| Chacé-Varrains | 7 22 | 10 20 | 4 51 | 8 54 | — |
| Saumur (arrivée) | 7 35 | 10 33 | 5 3 | 9 06 | 11 35 |

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

| | Mixte matin. | Mixte soir. |
|-------------------|--------------|-------------|
| Saumur (départ) | 6 05 | 7 55 |
| Montreuil-Bellay | 7 03 | 8 40 |
| Lernay | 7 14 | 8 51 |
| Brion-sur-Thouet | 7 27 | 9 39 |
| Thouars (arrivée) | 7 46 | 9 16 |

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

| | Mixte matin. | Mixte soir. |
|------------------|--------------|-------------|
| Thouars (départ) | 8 56 | 3 30 |
| Brion-sur-Thouet | 9 09 | 4 02 |
| Lernay | 9 18 | 4 16 |
| Montreuil-Bellay | 9 45 | 4 27 |
| Saumur (arrivée) | 10 33 | 5 03 |

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

| | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. |
|--------------------|-------------|------------|-------------|
| Montreuil (départ) | 7 | 1 53 | 8 35 |
| Loudun | 7 58 | 2 49 | 9 33 |
| Arçay | 8 27 | 3 14 | 9 53 |
| Mirebeau | 9 23 | 4 | 10 47 |
| Neuville | 9 55 | 4 25 | 11 17 |
| Poitiers (arrivée) | 10 32 | 4 56 | 11 52 |

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

| | Omn. matin. | Mixte soir. | Mixte soir. |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Poitiers (départ) | 5 50 | 12 10 | 6 10 |
| Neuville | 6 28 | 12 55 | 7 02 |
| Mirebeau | 6 55 | 1 28 | 7 50 |
| Arçay | 8 01 | 2 27 | 9 10 |
| Loudun | 8 38 | 3 13 | 10 12 |
| Montreuil-Bellay (arrivée) | 9 24 | 4 09 | 10 58 |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.